

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

4 OCTOBRE 2006

À une session du Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue au lieu et à l'heure habituels des séances, mercredi le 4 octobre 2006. Sont présents Madame et Messieurs : Ginette Boily, Rémy Belley, Raynald Godin, Gilles Gaudreault et Cajetan Guay sous la présidence de son honneur le maire Monsieur Bernard Maltais. Est absent Monsieur le conseiller Rhéal Séguin.

1. CONSTATATION DU QUORUM.

Le maire, Monsieur Bernard Maltais, constate le quorum à 19 h et déclare la session ouverte.

Monsieur le maire demande un temps de relâche de 10 minutes.

2006-10-01

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Sur proposition de Madame Ginette Boily, appuyé de Monsieur Gilles Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2006.
4. Approbation des comptes à payer.
5. Lettre de démission reçue pour le poste de conseiller de Monsieur Rhéal Séguin.
6. Adoption du règlement de contrôle intérimaire pour prohiber certains usages en bordure de la rue Principale et dans les zones de villégiatures # 251.
7. Acquisition du chemin Fortin.
8. Mandat du notaire pour effectuer le contrat concernant le chemin Fortin.
9. Demande de soumission pour les travaux de l'eau potable.
10. Résolution adressée au MTQ pour l'eau potable Côte du Lac.
11. Adoption du plan d'intervention pour les infrastructures municipales.
12. Mandat à Enviram pour la confection du plan stratégique de développement municipal.
13. Mandat à Info-Service-Reseautek pour la mise en réseau du système informatique des bureaux.

14. Acceptation du plan d'aménagement d'une aire multifonctionnelle préparé par l'Atelier Vagabond.
15. Entretien d'hiver des chemins Fortin et Imbeault.
16. Chemins d'hiver non entretenus.
17. Engagement de la municipalité au financement pour l'embellissement de la cour de l'école Beau-Soleil pour un montant de 15 000 \$.
18. Environnement :
 - a) nettoyage des lacs et cours d'eau
 - b) programme de suivi environnemental
 - c) Avis de motion relatif à l'imposition d'un permis au propriétaire ou à l'occupant d'une roulotte qui n'est pas devenu un immeuble sur le territoire de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs.
 - d) Demande de soumissions, sur invitation, pour vidanger l'ensemble des fosses septiques sur le pourtour des lacs Nairne, Sainte-Marie, Brûlé, Rat Musqué, Long et Pied-des-Monts.
 - e) Avis de motion concernant un amendement au règlement # 244 ayant pour objet de maintenir et de régir un service de gestion des boues de fosses septiques des bâtiments localisés sur le pourtour des lacs Nairne et Sainte-Marie.
 - f) embauche d'un patrouilleur polyvalent pour 2007.
19. Autorisation pour le creusage d'un canal commun effectué par Monsieur Rock Boulianne entre sa propriété et le terrain de la plage municipale.
20. Achat de publicité dans le bottin du Club Moto-neige les Aventuriers de Charlevoix inc..
21. Entretien d'hiver de la cour de l'école Beau-Soleil.
22. Nomination du pro-maire.
23. Correspondance.
24. Divers :
 - a)
 - b)
 - c)
 - d)
25. Période de questions.
26. Levée de la séance.

2006-10-02

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL.

Sur proposition de Madame Ginette Boily, appuyé de Monsieur Rémy Belley et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2006.

2006-10-03

4. APPROBATION DES COMPTES À PAYER.

Sur proposition de Monsieur Raynald Godin, appuyé de Monsieur Cajetan Guay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes suivants, présentés par la directrice générale et secrétaire-trésorière. sont acceptés et payés.

C600409	Loisirs de Saint-Aimé-des-Lacs	\$ 2 500.00
C600410	Coalition des Sans-Chemises	\$ 90.00
C600411	Loisirs Saint-Aimé-des-Lacs	\$ 1 395.00
C600412	Hydro-Québec	\$ 4 129.10
C600413	Assurance vie Desjardins-Laurentienne	\$ 1 085.40
C600414	Visa Desjardins	\$ 193.51
C600415	Rogers Sans-Fil inc.	\$ 75.09
C600416	Gaudreault Suzanne	\$ 243.95
C600417	Boies Daniel	\$ 103.15
C600418	Épicerie des Lacs	\$ 248.73
C600419	Garage St-Aimé-des-Lacs	\$ 1 576.73
C600420	Les Publications le Peuple	\$ 113.95
C600421	Jos. Lapointe & Fils	\$ 366.30
C600422	MRC de Charlevoix-Est	\$ 36.89
C600423	Distribution Ricard et Gagné inc.	\$ 91.36
C600424	Imprimerie de Charlevoix inc.	\$ 206.68
C600425	Syndicat	\$ 127.14
C600426	Revenu Canada	\$ 1 973.25
C600427	Revenu Québec	\$ 4 157.91
C600428	Bodycote essais de matériaux Canada	\$ 66.10
C600429	Henri Jean & Fils inc.	\$ 176.89
C600430	UAP La Malbaie	\$ 1 304.40
C600431	A.D.M.Q.	\$ 170.92
C600432	Garage Francis Bouchard inc.	\$ 168.10
C600433	Agrivoix Coopérative agricole	\$ 361.65
C600434	Fédération québécoise des municipalités	\$ 21.77
C60045	2754-4998 Québec inc.	\$ 755.48
C600436	Coop. Câbo. NDDMonts	\$ 242.37
C600437	Communications Charlevoix inc.	\$ 191.43
C600438	Sani-Charlevoix	\$ 165.23
C600439	Robitaille Lise, notaire	\$ 545.00
C400440	Garage Guy Gauthier	\$ 4 540.27
C400441	Mouvement Action Chômage de Charlevoix	\$ 20.00
C600442	La Capitale gestion financière inc.	\$ 73.40
C600443	Les Extincteurs Charlevoix inc.	\$ 28.43
C600444	Performance Ford Mercury Ltée.	\$ 887.42
C600445	Hebdo Charlevoisien inc.	\$ 797.65
C600446	Caisse Desjardins de Clermont	\$ 1 257.72
C600447	Services Info-Comm	\$ 15.38
C600448	Les Éditions juridiques FD	\$ 76.32
C600449	Fournitures et ameublement du Québec	\$ 46.58
C600450	Services de documents Charlevoix	\$ 102.56
C600451	Ministre du Revenu du Québec	\$ 246.90
C600452	Duchesne Tommy	\$ 5.04
C600453	Bell Canada	\$ 293.38
C600454	Bodycote essais de matériaux	\$ 214.81
C600455	Simon Thivierge & Fils	\$ 475.57
C600456	Alexandre Couturier & Fils inc.	\$ 86.60
C600457	Robitaille Lise, notaire	\$ 545.00
C600458	Bernard Lajoie enr.	\$ 89.56
C600459	Godin Raynal	\$ 765.06
C600460	Pavage Rolland Fortier	\$ 331.83
C600461	Gestion André Cadorette inc.	\$ 176.81
C600462	Maltais Bernard	\$ 929.88

C600463	Sylvain-Marc Bélanger	\$ 398.83
	Salaires de septembre 2006	\$ 10 594.94

5. DÉMISSION DE MONSIEUR RHÉAL SÉGUIN, CONSEILLER.

Attendu que j'ai reçu le 2 octobre 2006 à 11 h 17, une lettre de Monsieur Rhéal Séguin stipulant sa démission au poste de conseiller au siège # 1 effective à partir du 30 septembre 2006.

2006-10-04

6. ADOPTION DU RÈGLEMENT # 251.

RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE POUR PROHIBER CERTAINS USAGES EN BORDURE DE LA RUE PRINCIPALE ET DANS LES ZONES DE VILLÉGIATURE.

ATTENDU que les membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs procèdent à l'examen et à la mise à jour du plan et de l'ensemble des règlements d'urbanisme de la municipalité actuellement en vigueur;

ATTENDU que les membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs désirent prohiber certains usages en bordure de la rue Principale ainsi que dans les zones de villégiature dans l'attente de l'adoption du nouveau plan et des nouveaux règlements d'urbanisme;

ATTENDU les articles 111, 112, 112.1 et 112.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*;

ATTENDU que le Conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs peut par règlement en vertu de l'article 112.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, interdire les nouvelles utilisations du sol, les nouvelles constructions, les demandes d'opération cadastrale et les morcellements de lot faits par aliénation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Ginette Boily,

APPUYÉ par Monsieur Raynald Godin,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, d'adopter le présent règlement de contrôle intérimaire (RCI) et d'ordonner et statuer ce qui suit, à savoir :

Article 1 :

Les nouvelles utilisations du sol, les nouvelles constructions, les demandes d'opération cadastrale et les morcellements de lot faits par aliénation sur les terrains adjacents à la rue Principale et dans les zones Vb-1, Va-1, Va-2 et Vc-2 du plan de zonage en vigueur ayant pour but d'exercer l'un ou l'autre des usages suivants sont interdits :

- Roulotte à patates frites – crème glacée
- Vente de bois usagé
- 8213 Service de battage, de mise en balles et de décorticage
- 8214 Triage, classification et emballage
- 8219 Autres services de traitement des produits d'agriculture
- 822 Service d'élevage d'animaux
- 8223 Couvoir
- 8224 Service de reproduction d'animaux

8225	Service de garde d'animaux
8226	Service d'enregistrement de bétail
8229	Autres services d'élevage d'animaux NCA
829	Autres activités reliées à l'agriculture NCA
83	Exploitation forestière et services connexes
85	Production et extraction de minerais
51	Vente en gros
52	Vente en détail de produits de la construction, quincaillerie et équipements de ferme
55	Vente au détail d'automobiles, d'embarcations, d'avions et d'accessoires
57	Vente au détail de meubles, mobilier de maison et équipement
62	Service personnel
63	Service d'affaire
64	Service de réparation
66	Service de construction
	Roulotte et maison mobile unimodulaire
36	Fabrication de produits minéraux non métallique

Toutefois, une telle interdiction ne vise pas :

- 1) les nouvelles utilisations du sol, constructions demandes d'opération cadastrale et les morcellements de lot faits par aliénation :
 - a) aux fins agricoles sur des terres en culture;
 - b) aux fins de l'implantation d'un service d'aqueduc ou d'égout dans une rue publique existante faite par la municipalité en exécution d'une ordonnance rendue en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;
 - c) aux fins de l'implantation d'un réseau d'électricité, de gaz, de télécommunication ou de câblodistribution;
 - d) aux fins d'une activité d'aménagement forestier ou d'une activité d'aménagement faunique sur des terres du domaine de l'État;
- 2) les demandes d'opération cadastrale nécessitées par une déclaration de copropriété faite en vertu de l'article 1038 du Code civil du Québec ou par l'aliénation d'une partie de bâtiment requérant la partition du terrain sur lequel il est situé.

Article 2 :

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

2006-10-05

7. ACQUISITION DU CHEMIN FORTIN.

ATTENDU que les propriétaires du chemin Fortin ont avisé, par écrit, la municipalité qu'ils cédaient le chemin Fortin;

ATTENDU que la municipalité accepte cette cession et les frais inhérents s'y rapportant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Cajetan Guay, appuyé par Monsieur Rémy Belley et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs accepte la cession du chemin Fortin ainsi que les frais reliés au contrat à effectuer.

2006-10-06

8. MANDAT À MADAME LISE ROBITAILLE, NOTAIRE.

Sur proposition de Madame Ginette Boily, appuyé de Monsieur Gilles Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Madame Lise Robitaille, notaire, pour effectuer le contrat concernant la cession du chemin Fortin.

2006-10-07

9. MANDAT AU CONSULTANT POUR LA MISE AUX NORMES DU SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE, LA DESSERTE EN EAU POTABLE DES USAGERS DE LA RUE CÔTE DU LAC ET LA CONSTRUCTION DES SERVICES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUTS POUR LES USAGERS DE LA RUE TREMBLAY

Considérant que les installations actuelles du système d'alimentation en eau de la Municipalité ne rencontrent pas les exigences du nouveau règlement sur la qualité de l'eau potable;

Considérant que le MTQ transférera par protocole la maîtrise d'œuvre de la réalisation des travaux d'aqueduc projetés afin de régler la problématique de puits privés de la rue Côte du Lac;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Gilles Gaudreault, appuyé par Monsieur Rémy Belley et résolu unanimement

Que La firme Roche ltée, Groupe-conseil soit mandatée pour procéder à un nouvel appel d'offres public pour la réalisation des travaux visés pour la mise aux normes du système d'alimentation en eau potable et que dans le même appel d'offres soit demandé conjointement pour les travaux d'aqueduc du secteur de la Côte du Lac de même que la réalisation des travaux d'aqueduc et d'égouts de la rue Tremblay;

Que La firme Roche ltée, Groupe-conseil soit mandatée afin de préparer et présenter au *ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs* une demande de délivrance d'un certificat d'autorisation pour la réalisation de travaux d'eau potable et d'égouts projetés sur les rues Côte du Lac et Tremblay;

Que Les honoraires rattachés à ces activités soient réalisés sur une base horaire mais ayant reçu au préalable l'autorisation de la directrice générale.

2006-10-08

10. PROJET DE MISE AUX NORMES DU SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET DESSERTE EN EAU POTABLE DES USAGERS DE LA RUE CÔTE DU LAC.

Considérant que la Municipalité a reçu du MTQ une lettre datée du 13 janvier 2006 l'informant que le Ministère était disposé à construire un réseau d'eau potable à partir du futur système d'alimentation municipal et ce, afin de résoudre la problématique potentielle de contamination des puits individuels d'alimentation en eau potable de la rue Côte du Lac;

Considérant que la Municipalité désire procéder à un appel d'offres public conjoint pour la réalisation des travaux de son futur système d'alimentation en eau potable et ceux de la rue Côte du Lac afin de bénéficier du meilleur prix et ce, en fonction de réaliser les travaux au début de la saison 2007;

Considérant que tous ces travaux doivent être réalisés dans la même année fiscale pour obtenir une répartition équitable de la charge fiscale entre les usagers actuels et futurs;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Rémy Belley, appuyé par Monsieur Gilles Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un protocole d'entente soit préparé par le ministère des Transports afin de permettre la réalisation de l'ensemble des travaux où la Municipalité agirait à titre de Maître d'œuvre;

Que les sommes d'argent nécessaires à la réalisation des travaux du secteur Côte du Lac soit programmé pour l'année 2007.

c.c. : Monsieur Luc Bergeron, directeur régional, MTQ

2006-10-09

11. ADOPTION DU PLAN D'INTERVENTION POUR LES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES.

Sur proposition de Monsieur Raynald Godin, appuyé de Madame Ginette Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le plan d'intervention pour les infrastructures municipales tel que rédigé par la firme Roche Ltée..

2006-10-10

12. MANDAT À ENVIRAM.

Sur proposition de Madame Ginette Boily, appuyé de Monsieur Cajetan Guay et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Enviram, Groupe-conseil, pour la confection d'un plan stratégique de développement municipal et ce, pour un montant de 7 500\$ plus taxes.

2006-10-11

13. MANDAT À INFO-SERVICE-RESEAUTEK.

Sur proposition de Monsieur Gilles Gaudreault, appuyé de Monsieur Raynald Godin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Info-Service-Reseautek pour la mise en réseau des ordinateurs incluant l'achat d'un CPU Untel Core 2 et ce, pour un montant total d'environ 5 000\$ plus les taxes.

2006-10-12

14. ACCEPTATION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE MULTIFONCTIONNELLE PRÉPARÉ PAR L'ATELIER VAGABOND.

Sur proposition de Monsieur Gilles Gaudreault, appuyé de Monsieur Cajetan Guay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le plan d'aménagement (esquisse finale) d'une aire multifonctionnelle préparé par l'Atelier Vagabond.

2006-10-13

15. ENTRETIEN D'HIVER DES CHEMINS FORTIN ET IMBEAULT.

ATTENDU que des demandes ont été reçues à la municipalité concernant l'entretien d'hiver des chemins Fortin et Imbeault;

ATTENDU que le contrat d'entretien des chemins l'hiver stipule que : pour les chemins et rues additionnels, le prix sera le même que le taux fixé au kilomètre du présent contrat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Gilles Gaudreault, appuyé par Monsieur Cajetan Guay et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'entretien d'hiver des chemins Fortin, longueur de 0,24 km, et Imbeault, d'une longueur de 0,17 km, et ce, aux conditions décrites dans le contrat d'entretien des chemins d'hiver en vigueur.

2006-10-14

16. CHEMINS D'HIVER NON ENTRETENUS.

Attendu que la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs n'a pas procédé dans les années antérieures à l'entretien d'hiver des chemins suivants : chemin du Boisé, chemin du Repos et le bout du chemin Pied-des-Monts;

Attendu que la municipalité n'a pas les budgets nécessaires pour l'entretien de ces chemins l'hiver;

Attendu que ces chemins desservent principalement des résidences saisonnières;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Rémy Belley, appuyé par Madame Ginette Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents que pour l'hiver 2006-2007, la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs ne procédera pas à l'entretien d'hiver des chemins suivants : du Boisé, du Repos et le bout du chemin Pied-des-Monts.

2006-10-15

17. ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ AU FINANCEMENT POUR L'EMBELLISSEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE BEAU-SOLEIL.

ATTENDU que la municipalité doit s'impliquer financièrement pour que le projet d'embellissement de la cour de l'école Beau-Soleil soit réalisé;

ATTENDU que les gens du milieu doivent eux aussi s'impliquer pour que ce projet soit réalisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Raynald Godin, appuyé par Monsieur Rémy Belley et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs s'implique pour un montant de 15 000\$ dans le projet d'embellissement de la cour de l'école Beau-Soleil.

2006-10-16

18C. AVIS DE MOTION.

Le conseiller Monsieur Cajetan Guay, donne avis de motion que lors d'une séance subséquente du Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, un règlement sera adopté relatif à l'imposition d'un permis au propriétaire ou à l'occupant d'une roulotte qui n'est pas devenu un immeuble sur le territoire de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs. Une copie de ce règlement fut remise séance tenant à chacun des membres du Conseil présent et sera acheminée, immédiatement après la séance, à chacun des élus absents afin d'être dispensé d'en faire lecture lors de son adoption.

2006-10-17

18D. DEMANDE DE SOUMISSIONS, SUR INVITATION, POUR VIDANGER L'ENSEMBLE DES FOSSES SEPTIQUES SUR LE POURTOUR DES LACS NAIRNE, SAINTE-MARIE, BRÛLÉ, RAT MUSQUÉ, LONG ET PIED-DES-MONTS.

Sur proposition de Monsieur Raynald Godin, appuyé de Madame Ginette Boily, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander des soumissions sur invitation à : Sani-Charlevoix Inc, et Sanidro Inc. pour vidanger l'ensemble des fosses septiques sur le pourtour des lacs Nairne, Sainte-Marie, Brûlé, Rat Musqué, Long et du Pied-des-Monts qui sont identifiées dans un document intitulé « *Registre des fosses septiques* ».

Cette demande de soumissions se lit comme suit :

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS

DEMANDE DE SOUMISSIONS

La municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs demande des soumissions cachetées sur invitation à : Sani-Charlevoix Inc. et Sanidro Inc. pour vidanger l'ensemble des fosses septiques sur le pourtour des lacs Nairne, Sainte-Marie, Brûlé, Rat Musqué, Long et Pied-des-Monts qui sont identifiées dans un document intitulé : « *Registre des fosses septiques* ».

Les soumissions seront reçues jusqu'à 16 heures mercredi le 25 octobre 2006, au 119, rue Principale à Saint-Aimé-des-Lacs. Elles seront ouvertes à 16 h 05 le même jour. Les documents pour cette soumission sont disponible au bureau municipal à compter du 5 octobre 2006

Le soumissionnaire doit indiquer à la municipalité le prix qu'il soumet pour vidanger l'ensemble des fosses septiques qui sont identifiées dans un document intitulé « *Registre des fosses septiques* » et qui est joint à la présente demande de soumission sur invitation. Ainsi, dans un premier temps, le soumissionnaire doit indiquer le prix total qu'il chargera à la municipalité pour vidanger l'ensemble de ces fosses septiques. Dans un deuxième temps, le soumissionnaire devra indiquer le prix unitaire qu'il charge pour la vidange de chaque fosse septique compte tenu de sa grosseur. En d'autres mots, le soumissionnaire doit indiquer pour chaque grosseur de fosse septique, le prix qu'il charge pour vidanger cette grosseur de fosse septique. Sa soumission doit par la suite indiquer le coût total qui sera chargé à la municipalité considérant le nombre de fosses septiques de différentes grosseurs qui sont identifiés dans le registre qui est annexé à la présente demande de soumission sur invitation.

La vidange de la fosse septique doit être faite dans les deux couverts.

La municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

2006-10-18

18E. AVIS DE MOTION.

Le conseiller Monsieur Cajetan Guay, donne avis de motion que lors d'une séance subséquente du Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs un amendement au règlement # 244 sera adopté ayant pour objet de maintenir et de régir un service de gestion des boues de fosses septiques des bâtiments localisés sur le pourtour des lacs Nairne, Sainte-Marie, Brûlé, des Rats Musqués, Long et Pied-des-Monts. Une copie de ce règlement fut remise séance tenante à chacun des membres du Conseil présent et sera acheminé, immédiatement après la séance, à chacun des élus absents afin d'être dispensé d'en faire lecture lors de son adoption.

2006-10-19

19. AUTORISATION POUR LE CREUSAGE D'UN CANAL COMMUN ENTRE LES PROPRIÉTÉS DE LA MUNICIPALITÉ ET DE MONSIEUR ROCK BOULIANNE.

ATTENDU que Monsieur Boulianne demande à la municipalité l'autorisation de creuser un canal commun pour les deux propriétés soit : son terrain et celui de la plage municipale;

ATTENDU que Monsieur Boulianne effectuera ce creusage et ce, à ses frais;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Gilles Gaudreault, appuyé de Madame Ginette Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Monsieur Rock Boulianne à creuser un canal entre son terrain et celui de la plage municipale et ce, à ses frais.

2006-10-20

20. ACHAT DE PUBLICITÉ DANS LE BOTTIN DU CLUB LES AVENTURIERS DE CHARLEVOIX INC..

Sur proposition de Monsieur Cajetan Guay, appuyé de Monsieur Gilles Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat d'une publicité d'un montant de 68.37\$, taxes incluses, dans le bottin du Club les Aventuriers de Charlevoix inc..

2006-10-21

21. ENTRETIEN D'HIVER DE LA COUR DE L'ÉCOLE BEAU-SOLEIL.

CONSIDÉRANT que la municipalité procède déjà à l'entretien d'hiver de la cour de l'école Beau-Soleil;

CONSIDÉRANT qu'une demande de la Commission scolaire de Charlevoix a été reçue pour l'entretien de la cour de l'école Beau-Soleil ainsi que de l'entretien des entrées, des trottoirs, des perrons, des marches en plus d'épandre du sable ou du sel au besoin et ce, pour 2006-2007;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a pas les effectifs nécessaires pour tous les travaux de déneigement demandés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Raynald Godin, appuyé par Monsieur Rémy Belley et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs procèdera au déneigement de la cour seulement de l'école Beau-Soleil et ce, pour la saison 2006-2007. Que la Commission scolaire de Charlevoix se tient responsable des accidents pouvant survenir suite au déneigement de la cour. Qu'advenant un bris du tracteur de la municipalité, la Commission scolaire devra effectuer l'entretien de la cour de l'école tant et aussi longtemps que durera ce bris.

2006-10-22

22. NOMINATION DU PRO-MAIRE.

Sur proposition de Monsieur Gilles Gaudreault, appuyé de Madame Ginette Boily, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que Monsieur Raynald Godin est nommé pro-maire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs.

23. CORRESPONDANCE.

Cabinet du Ministre des Finances : accusé réception de la lettre de la SAQ.

Ministère des Transports : pour les restrictions du transport lourd sur le réseau municipal.

Monsieur Michel Guimond, député : entente sur le partage de la taxe d'accise fédérale sur l'essence.

Roche, ingénieurs-conseil : pour la normalisation des installations de production d'eau potable, solution alternative via Sainte-Agnès.

MRC de Charlevoix-Est : subvention reçue de 10 0000\$ pour la piste cyclable, le règlement # 158-08-06 relatif au RCI soit la cohabitation des usages agricoles du rang Cap-à-l'Aigle à La Malbaie.

Loisirs de Saint-Aimé-des-Lacs : appui à l'embellissement de la cour de l'école Beau-Soleil.

Société d'Histoire de Charlevoix : revue et publicité du livre « Charlevoix ou la création d'une région folklorique ».

Triathlon Charlevoix : remerciement.

2006-10-23

26. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Sur proposition de Madame Ginette Boily, appuyé de Monsieur Gilles Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance ordinaire est levée à 20 h 05.

MAIRE

**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

